



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands événemens se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

L'an deuxième de la République Française.

Du Samedi 14 Septembre 1793,

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

De Constantinople, le 27 juillet. — Les négocians français qui sont domiciliés en cette capitale, ont tenu, d'après une convocation préalable, le 14 de ce mois, une assemblée générale dans la maison de l'un des députés, où ils prêtèrent unanimement entre les mains de M. Descorches le serment de fidélité à la patrie, et de contribuer de leur mieux au maintien de la constitution républicaine, de la liberté et de l'égalité. Tous dinèrent ensuite à une table de 120 couverts; la journée se passa sans le moindre désordre. la Porte ayant fait défense de donner aucune solennité extérieure à cette fête, Monsieur Descorches avoit exhorté tous les convives à s'abstenir de tout propos qui pourroit offenser les puissances, ou aucun de leurs ministres.

De Berne, le 4 Septembre. — Je me hâte d'autant plus de te communiquer les nouvelles suivantes, qu'elles pourroient avoir pour notre chère patrie les suites les plus dangereuses.

Le petit et le grand conseil de la ville de Bâle, reçurent hier du commandant du fort St. Louis, deux lettres très expressives, dans lesquelles il leur marquoit qu'il venoit d'appren-

dre que 5 mille autrichiens avoient déjà passé le Rhin à Rhinfeld, et qu'il n'y avoit qu'un petit espace de pays, appartenant au canton de Bâle, qui les séparoit des frontières françaises, et des troupes qui les défendent; qu'il paroisoit certain que l'Autriche vouloit rompre la neutralité conclue avec la Suisse, et pénétrer dans l'Alsace par le territoire de Bâle; que lui, général, étoit obligé de croire que les Etats Helvétiques se soucioient fort peu du traité, qu'au contraire ils paroisoient disposés à favoriser le passage aux Autrichiens, d'autant plus que leurs frontières, de ce côté-là, étoient dégarnies de troupes, et qu'on assuroit que tous les soldats avoient ordre de ne charger leurs fusils qu'avec de la poudre, de manière que leur soi-disant résistance ne seroit que pure feinte. Que les choses étant ainsi, il leur déclaroit sans ménagement, que si l'on tarديوit un moment à fournir les troupes et les canons suffisans pour s'opposer à l'entrée des Autrichiens sur le territoire de Bâle, et faire respecter la neutralité il étoit fermement résolu de détruire à coups de canon le pont établi sur le Rhin, et réduire ensuite la ville en un monceau de cendres.

Tu t'imagineras facilement qu'elle a dû être non-seulement la consternation de la ville de

Bâle, mais même de toute la Suisse. Dès-lors il a été arrêté qu'on feroit marcher un renfort et un train d'artillerie vers cette frontière d'en informer le canton de Zurich, en lui annonçant que nous désirerions qu'on envoyât sans différer deux députés vers les généraux autrichiens à l'effet de leur exposer le danger auquel il exposeroit la république helvétique, si, au mépris de la neutralité, ils s'obstinoient à vouloir violer son territoire, et de leur déclarer en même temps que nous étions dans la ferme résolution de leur disputer ce passage de tout notre pouvoir.

Zurich et Berne paroissent être dans les mêmes intentions que nous. Quant aux autres cantons, nous n'en savons encore rien.

Du canton de Wallis. — « On écrit de celui de Wallis, que 170 mulets chargés de fusils, et 250 Piémontais, sans armes, à la vérité, avoient passé sur ce territoire; mais que les conducteurs ayant déclaré que les ballots ne contenoient que des marchandises (ce que confirmoient les passe-ports dont ils étoient munis), et les soldats s'étant fait passer pour déserteurs, on l'avoit cru de bonne-foi; qu'on ne s'étoit aperçu de la fraude que trop tard; Wallis en étoit pour sa crédulité, sauf à ce canton d'être plus sur ses gardes dorénavant.

« Nous serons très heureux, nous autres Suisses, si nous pouvons nous tirer de la situation critique où nous met de tems à autre la révolution française, sans être obligés de prendre part à cette guerre. Nous nous taisons volontiers sur les pertes considérables que cette révolution nous a fait éprouver sous tous les rapports ».

F R A N C E.

De Marseille, le 31 Août. — Le vice consul de la république française, résidant à Trieste, a été chassé de son poste, et n'a pu obtenir qu'un délai de six heures pour partir, sans doute cette atrocité n'a pu être suggérée que pour intimider la république de Venise, et la porter à se déclarer contre la France.

De Grenoble, le 29 août. — Nous avions environ 400 malades à St.-Jean-de-Maurienne: le bruit se répand que les Piémontais avancent, dans un seul jour 300 demandent leur billet de

sortie, en disant que leur poste n'est point sur un lit, mais au champ de bataille.

150 seulement pouvoient sortir sans inconvénient.

Un canonnier, dévoré par une fièvre maligne, vient demander son billet: on lui représente son fâcheux état; *je veux mourir auprès de ma pièce*, est la seule réponse qu'on peut en tirer; on l'a laissé sortir, et ce qui paroît incroyable, 4 jours après sa situation étoit sensiblement améliorée.

De Dunkerque, le 9 Septembre. — Le conseil général de la commune de Dunkerque, aux maire et officiers municipaux de Gravelines.

L'ennemi après avoir levé son camp, s'est porté cette nuit avec précipitation sur Furnes, et a abandonné une partie considérable de ses équipages; les rapports reçus jusqu'à ce moment nous indiquent qu'on a trouvé dans leur camp et le long de la digue de Furnes, une quantité prodigieuse d'effets de guerre, dont voici les principaux objets.

52,000 sacs-à-terre; 800 chevaux pour jeter des ponts volans; une quantité de planches prodigieuse; 800 barils de poudre; 41 pièces de canon, la majeure partie de siège; une partie d'affûts de siège; 6000 boulets du calibre de 24; une grande partie de fusils, caissons, forges, pelles, pioches, fourgons, équipages, ect.; 60 bœufs, une grande quantité de fourrages, et une infinité d'autres objets dont le détail seroit trop long.

Nous sommes informés qu'une partie de l'armée de Houchard est en marche pour couper l'ennemi au-delà de Furnes.

« Les retranchemens de l'ennemi, ses nombreuses batteries, la situation favorable des Dunes et des bois de Rozendal, lui donnoient une telle force, qu'il auroit fallu sacrifier plus de 10,000 hommes pour l'en déloger.

De Metz, le 3 Septembre. — On assure que Nancy a levé deux nouveaux bataillons, et qu'ils vont passer ici. Metz fournira son contingent en hommes choisis. Les districts des Metz; Longwy et Thionville sont en état de réquisition. Le contingent de 1200 hommes, pour le service des places est levé; chaque jour les autorités constituées sont assemblées pour veiller

au salut public. Les autorités militaires s'assemblent avec celles là. Nous sommes rassurés: Les citoyens de Metz se montreront et repousseront les calomnieux.

Paris. — Toute la jeunesse de la capitale en réquisition se présente de la meilleure grace du monde à partir, mais dans ce grand nombre, tous ne sont pas également guerriers; chacun imagine des subterfuges pour échapper: l'un s'affuble d'une perruque pour se vieillir de 2 ou 3 ans. Un blondin s'étoit noirci les sourcils et avoit artistement rangé ses blonds cheveux sous une perruque noire; il avoit au moins 27 ans; mais des envieux, en lui enlevant sa perruque, l'ont tout à coup rajeuni de 5 ans; il s'est trouvé un beau blondin à cheveux flottans. Un autre se met des besicles, celui-ci se suppose des maladies, d'autres ont eu l'effronterie d'en aller chercher. Le moyen le plus usité est de dater son extrait baptisraire en changeant les 0, 1, 2, 3, 4, en 5, 6, 7, 8, 9; d'autres excipent des baptisraires de leurs aînés, morts ou vivants, n'importe. Toutes les ruses se découvrent, et la commune vient d'y mettre une condition qui pourra bien faire cesser toutes ces petites plaisanteries, c'est qu'elle a déclaré que tous les jeunes gens qui seront trouvés à Paris après le départ de la réquisition, seront saisis et punis comme déserteurs.

§ Deseze, défenseur de Louis XVI, est en fuite. On le dit passé à Londres. On assure que le citoyen Malherbes est aussi arrêté.

Le journaliste Bérard, auteur du bulletin national a été aussi arrêté, et les scellés sont mis sur ses papiers.

§ On a annoncé aux Jacobins la prise d'Ypres, mais cette nouvelle ne se confirme pas. Les Autrichiens ont ouvert la tranchée devant le Quesnoy; ils cernent Cambrai, et envoient en avant jusqu'au delà de St. Quentin de forts détachemens qui pillent et emmènent tout ce qu'ils peuvent rencontrer.

§ La commune de Melun où BAILLY a été arrêté, et qui n'a trouvé sur lui aucuns papiers à sa charge, a fait demander aux Jacobins de Paris quels peuvent être ses délits. Est-il besoin, s'est écrié un citoyen, que Bailly porte la preuve écrite de ses crimes? il n'y a qu'à lever

les extraits mortuaires de nos frères assassinés au champ de mars.

§ Nous voilà encore dans la Belgique; soyons sages cette fois-ci. Ne nous livrons pas à l'extravagante idée de changer les opinions des peuples avec des bayonnettes, et d'étouffer le fanatisme avec des sermons. Pour changer un peuple, pour lui donner la liberté, il faut qu'il soit mûr pour la recevoir; il faut que son estomac soit assez fort pour la supporter. Mais aller chez un peuple comme les Belges, qui venoient de se soulever contre Joseph II, parcequ'il leur avoit ôté leurs prêtres et leurs moines, s'imaginer que des peuples de cette espèce vont adopter avec chaleur une constitution où il n'est question, ni de la sainte trinité, ni du diable, c'est une folie ou une trahison. Laissons les barbares adorer leurs tyrans, et se livrer à leurs extravagances religieuses; ne compromettons pas notre liberté pour les forcer à recevoir ce qu'ils ne veulent point, et ce dont ils sont indignes. Entrons sur le territoire de nos ennemis; ravageons tout, emportons tout, faisons un désert autour de la France, afin que l'ennemi ne puisse en approcher sans mourir de faim.

§ On se rappelle l'histoire de Lutude, qui a été renfermé pendant quarante ans, pour avoir publié une satire contre M^{de}. de Pompadour. Ce citoyen s'est pourvu en dommages-intérêts contre les héritiers de cette femme et ceux de feu M^r. Amelot, alors secrétaire d'état. Cette affaire a été plaidée hier au tribunal du sixième arrondissement, lequel a accordé 60 mille livres à Lutude. La sentence est exécutée par provision jusqu'à la concurrence de dix mille livres. (1).

(1) Mémoires de Henri Masers de LATUDE, ancien ingénieur, Prisonnier pendant 35 années à la Bastille et à Vincennes, sous le nom de DAURY, à Charanton sous celui de DANGER; et à Bicêtre, sous celui de JEDOR.

Nouvelle Edition, revue, corrigée et augmentée, par le citoyen THIÉRI, 2 vol. Prix 4 livres. et 5 liv. franc de port.

A Paris Chez LATUDE, rue de Grenelle, à l'abbaye de Panthemoût, DESENNE et DENNÉ, Libraires au Palais de l'Égalité, et à l'imprimerie de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin à celle Saint-Denis N^o. 3.

CONVENTION NATIONALE

(Présidence du citoyen Billaud-Varennes.)

Séance du Vendredi 13 Septembre.

Le ministre de la marine se dispense des imputations qu'on lui a faites du mauvais choix des officiers de marine. L'amiral Trogolphe étoit en place avant son arrivée au ministère, et ayant voulu destituer plusieurs officiers, le comité de salut public s'y est opposé dans la crainte de quelques séditions.

Les troubles de la Somme sont étouffés, les conspirateurs prêts à être punis; l'évêque d'Amiens est arrêté comme conspirateur, le duc du Châtelet qui a prié son médecin de le délivrer de la vie, devra bientôt ce bienfait à l'exécuteur de la loi. Lui-même a trahi son secret en découvrant un souterrain où se retiennent plusieurs émigrés. On y a trouvé un drapeau blanc, des fleurs de lys et leur correspondance. Plusieurs membres redoutant que les cours de justice ne fussent pas assez prompts, pour juger tous les coupables, on décrète que tous les tribunaux criminels sont compétens pour juger les émigrés.

La loi sur les émigrés entraînant dans son exécution beaucoup d'inconvéniens; on nomme une commission pour la reviser.

Un autre décret invite toutes les sociétés populaires à dresser dans les lieux où elles sont situées, la liste de toutes les personnes qui leur paroîtront suspectes, et de les faire passer au comité du salut public.

Un décret accorde des secours aux Mayennois réfugiés dans le département de la Meurthe.

Le général Rossignol fait passer la relation de l'affaire, dans laquelle il a rétabli les communications du Pont-de-Cé.

L'armée de la République est de retour à Brissac, s'est porté sur Doué, pour protéger Thouars. Dans une seconde expédition, on a brûlé le château de Maillé, l'un de leurs chefs.

Les jeunes gens de la section des Arcis au nombre de 545, viennent faire hommage à la

convention de leur zèle. Chabot remarque que parmi les jeunes gens, on ne trouve aucun muscadin, d'où il conclut que cette classe d'hommes bien frisés et bien culottés se refuse à verser son sang pour la patrie. On propose divers expédients, entr'autres de déporter tous ceux qui seront trouvés après le départ. A Corbeil les jeunes gens se sont mis dans les charrois pour échapper à la réquisition.

On renvoie toutes ces propositions au Comité.

Sur la dénonciation de Danton qui représente que les troupes courent risque de manquer de vêtemens cet hyver, par la mauvaise administration des membres de la commission des marchés, on en ordonne le renouvellement.

Couthon, écrit de Clermont du 10, que le département du Puy-de-Dôme, qui ne devoit fournir que 25 mille hommes, en donnera plus de 50 mille; 20 mille sont déjà partis contre Montbrison et Lyon.

Les représentans écrivent de Dijon, que le département du Jura se rallie à la république; que Lons-le-Saunier est dévoué entièrement à la convention.

Une lettre de Dagobert écrite le 4, du Montlibre, rend compte d'une action importante contre les Espagnols. Après deux heures de combat, ils ont pris la fuite, laissant leur artillerie, munitions et bagages. On leur a fait 300 prisonniers, dont 30 officiers de marque; pris 14 bouches à feu, 12 caissons, quantité de boulets et d'obus.

ANNONCE

Formules pour parvenir au divorce et décisions des principales Questions qui peuvent se rencontrer.

Par le citoyen PREVOST St-LUCIEN, homme de Loi, ancien avocat au ci-devant parlement de Paris, Seconde édition augmentée. Prix 30 sols, franc de port.

Se trouve A PARIS Chez l'auteur, rue Sainte-Apoline, N^o. 34 et au bureau de l'Imprimerie, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3.

On souscrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N^o. 3 le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 34 livres pour l'année. 18 liv. pour six mois 9 livres pour trois mois. et pour deux mois en envoyant 6 liv.